



Licenciement pour faute simple ou cause réelle et sérieuse

Par **DIABLANGEL_old**, le **08/12/2007** à **11:45**

Bonjour à tous

Je vous demande votre aide car je suis en maladie depuis deux mois, victime d'harcèlement moral de la part de mon patron

Pour éviter tout problème et d'un commun accord, mon patron me propose un licenciement à l'amiable soit pour faute simple ou cause réelle et sérieuse.

Quels sont les motifs qui peuvent être invoqués ?

Vais-je toucher l'assedic ?

et que puis je demander en contre partie à mon employeur en tant qu'indemnisation (5 ans d'ancienneté en tant qu'assistante de direction)

Je ne veux en aucun cas être licenciée pour faute grave ou lourde.

Merci beaucoup pour votre réponse car je vous avoue être un peu perdue dans le domaine juridique

Cordialement